ARRETE N° 2019-024 portant la création du service commun « Energie du futur »

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

Vu Le code de l'éducation, article L.714 et D.714-83 à 88
Vu Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019
Vu Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
Vu La délibération de l'assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017, portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
Vu La délibération du Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble en date du 12 décembre 2019 approuvant la création du service commun « Energie du futur »
Vu Les statuts du service commun « Energie du futur » validés par le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble le 12 décembre 2019

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le service commun « Energie du futur » est créé à compter du 1er janvier 2020.

ARTICLE 2 :

La directrice générale des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 19 décembre 2019

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH